

Voilà ce que je disais, l'an dernier.

...car l'initiative privée en pareille matière est préférable. Surtout en matière de colonisation, et de développement, l'initiative privée et l'énergie individuelle l'emportent sur l'exploitation par l'Etat; mais par la force des circonstances, nous sommes pris dans ce filet et force nous est bien d'en tirer le meilleur parti—c'est ainsi que j'envisage la question.

J'ajoutai que j'espérais que le ministre reviendrait, l'année prochaine, armé d'un bilan qui soutiendrait favorablement la comparaison avec la situation financière du Pacifique-Canadien. J'ajoutai que rien n'empêchait le ministre d'obtenir les services de spécialistes comme ceux du Pacifique-Canadien pour la mise en service du réseau. Je n'ai en rien modifié mon attitude depuis l'an dernier. Au cours de la délibération de ce bill, je n'ai pas été en lieu d'exprimer mon avis sur l'exploitation privée. Il ne s'agissait que des meilleurs moyens à prendre pour exploiter le réseau que nous avions déjà acquis et le premier ministre intérimaire n'aurait pas dû prendre la tangente et se lancer dans la discussion de l'exploitation d'intérêt particulier, puisque c'était sortir de la question. En portant la parole devant le public de l'Ouest, non seulement l'an dernier mais quelque temps auparavant, j'ai dit que si les électeurs de l'Ouest tenaient au développement des chemins de fer, et à la construction de nouvelles voies ferrées dans l'Ouest, ils ne trouveraient pas leur compte dans le régime des chemins de fer de l'Etat. Pourquoi ai-je dit cela? Parce que, depuis cinquante ans, dans ma province, et en certaines parties du Québec, l'Etat exploitait l'Intercolonial et l'on n'avait pas construit une seule ligne de chemin de fer en Nouvelle-Ecosse. J'avais donc le droit de dire aux citoyens de l'Ouest qu'ils y gagneraient davantage à bénéficier de l'esprit d'initiative et de progrès des compagnies. Je savais ce qu'avait réalisé la compagnie du Pacifique-Canadien dans l'Ouest et je savais ce que feraient Mackenzie et Mann, s'ils avaient l'argent. Je savais que le pays progresserait plus rapidement, si les chemins de fer étaient exploités par des compagnies particulières.

M. BURNHAM: Quelle alternative l'honorable représentant propose-t-il?

M. McKENZIE: C'est un genre d'attaque passé à l'état chronique chez mon honorable ami. En homme d'affaires avisé qu'il est, je lui laisse le soin de débrouiller la question: Puisque sa question est sur le bureau, nous avons bien droit de la discuter; nous devons nous cantonner dans l'affaire dont la Chambre est saisie, sans prendre la tan-

[M. McKenzie.]

gente et se lancer dans un débat sur les avantages respectifs du régime des chemins de fer d'Etat et celui de l'exploitation d'intérêt particulier. Nous possédons déjà le réseau, et tout ce qu'il faut faire, c'est de déterminer les principes à appliquer dans la gestion de ce réseau. Voilà la véritable question en délibération, et je me demande pourquoi le ministre voudrait s'en écarter. Relisons le préambule du bill et que dit-il? Voici le texte:

Considérant que Sa Majesté, au nom du Canada, a acquis la possession de la compagnie du chemin de fer Nord-Canadien et des diverses compagnies constituantes et auxiliaires comprenant le réseau du Nord-Canadien.

Le préambule dit que nous avons acquis le réseau. Il ne s'agit maintenant que de la question de gestion. J'ai exposé aussi clairement que j'ai pu mon attitude sur la nationalisation des chemins de fer. Si les populations de l'Ouest doivent passer sous ce régime des chemins de fer de l'Etat, j'espère qu'elles en bénéficieront dans une plus large mesure que ne l'ont fait les citoyens de la Nouvelle-Ecosse; car décidément nous n'avons guère à nous féliciter. J'espère vraiment que l'Ouest sera plus heureux, et que ce régime des chemins de fer de l'Etat inaugurerait pour l'Ouest une ère de progrès et de développement qui ne s'est pas fait sentir dans les Provinces maritimes. Cet après-midi, le premier ministre intérimaire a cité certaines paroles que j'aurais prononcées il y a quelques années et j'aurais affirmé que c'est là une des raisons qui me portaient à croire que les populations de l'Ouest n'amélioreraient pas leur situation en substituant à l'initiative privée, à l'énergie des particuliers le régime de l'Etat en matière d'exploitation de chemins de fer, régime dont nous avons fait l'expérience dans l'Est. Il est possible que ce régime, qui a abouti à l'insuccès chez nous, réussisse ailleurs.

Je l'espère; j'espère qu'à mesure que les années passeront, les affaires s'amélioreront, non seulement en ce qui touche la nationalisation des chemins de fer, mais pour tout le reste.

L'autre soir, on a essayé de nous couvrir de honte et de mépris et l'on a parlé de nous plus ou moins comme des traîtres à nos propres intérêts, parce que nous aurions dit quelque chose en faveur du Pacifique-Canadien. Personnellement, je n'ai entendu aucun député parler en faveur du Pacifique-Canadien. Aujourd'hui, j'ai entendu le premier ministre intérimaire dire que le Pacifique-Canadien avait servi le pays avec compétence et fidélité. Or, si le